

Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude

PROCES VERBAL

de la réunion du

BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Mercredi 16 MARS 2011 à 19h00

(Mairie de Saint-Claude)

PRESENTS : Francis Lahaut, Jacques Lançon, Ludovic Sonney, Jean François Demarchi, Bernard Vuillard, Roger Beguet, Alain Mouret, Jean Pierre Martorell, Françoise Crespy, Daniel Monneret, Philippe Passot, Eliane Grenard, Alain Waille,

POUVOIRS : Nicolas Gindre pouvoir à Jacques Lançon, Jean Daniel Maire pouvoir à Francis Lahaut, Christian David pouvoir à Eliane Grenard, Jean Pierre Ackermann pouvoir à Jean François Demarchi.

EXCUSES : Néant.

ABSENTS : Néant.

Soit 13 présents et 17 votants

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19 h, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Daniel Monneret se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

1 Approbation du compte rendu du Bureau I communautaire du 16 février 2011

1-1 Le procès verbal du 16 février 2011 est adopté à l'unanimité et sans observation.

2 Habitat :

2-1 Lotissement des "Orchidées" – Avenant à la convention de partenariat avec le CAUE.

La Communauté de Communes de Val de Bienne avait passé une convention avec le CAUE pour accompagner les acquéreurs de terrain ; ceci compte tenu du règlement spécifique du lotissement des "Orchidées", dans leur demande de dépôt de permis de construire.

Il est proposé de passer un avenant à cette convention pour constater le changement du maître d'ouvrage, et de facturer les visites de conseil du CAUE à 138 €, du fait que certaines personnes ne vont pas au bout de leur démarche.

Ce rapport est présenté au titre de la délégation du Conseil Communautaire au Bureau : "approuver toute convention à intervenir avec les organismes, associations, EPCI, etc., dans lesquelles la Communauté de Communes est membre et pour lesquelles les crédits sont inscrits au budget".

A l'unanimité, le Bureau communautaire accepte cette convention.

3 - Administration générale

3-1 Espace public numérique du Haut-Jura – Convention avec CITE Haut-Jura

La Communauté de Communes de Val de Bienne signe depuis plusieurs années, une convention avec le CBE, de façon à mettre en œuvre un espace public numérique.

Cet espace public numérique a plusieurs missions :

- Initier à l'informatique le plus vaste public possible.
- Produire des prestations au profit de certains groupes (notamment auprès de la bibliothèque de Saint-Claude).

Il est par conséquent proposé de reconduire la mise en œuvre de cette démarche, désormais entre la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et Cité Haut-Jura, étant précisé que deux missions complémentaires sont données, à savoir :

- 1 Envisager l'élargissement de l'espace public numérique sur l'ensemble du territoire, en recherchant si possible d'autres lieux pour couvrir au mieux la Communauté de Communes.
- 2 Réaliser une étude sur les besoins des loueurs de meublés et autres travailleurs indépendants du tourisme, pour les former à l'informatique et à internet.

Ce rapport est présenté au titre de la délégation du Conseil Communautaire au Bureau : "approuver toute convention à intervenir avec les organismes, associations, EPCI, etc., dans lesquelles la Communauté de Communes est membre et pour lesquelles les crédits sont inscrits au budget".

A l'unanimité, le Bureau communautaire approuve cette convention.

4 Economie

4-1 Convention de partenariat avec CITE Haut-Jura.

En 2009 la Communauté de Communes a passé une convention avec le CBE, pour procéder au recensement des friches industrielles. En 2010 cette convention a été renouvelée pour maintenir le fichier créé en 2009, mais aussi pour recenser les commerces.

Il est proposé de reconduire cette convention de partenariat avec désormais Cité Haut-Jura, et d'y ajouter deux autres missions :

- 1 Commercialiser le "centre de séminaires" du Tomachon ; en effet, Cité Haut-Jura va désormais être domicilié au Tomachon. Il sera donc plus à même d'avoir les contacts avec les entreprises (présence de la CCI et de la Chambre des Métiers) et de les accueillir.
- 2 Comme suite à la mission donnée au tuteur bénévole, Monsieur Guyon, et aux contacts que peu avoir le CBE au titre de ses missions de recensement des locaux vacants, il apparaît que les porteurs de projet souhaitent quand ils visitent les locaux, connaître les coûts approximatifs des travaux à réaliser, ainsi que leur délai de réalisation.

La Socad a été sollicitée, à partir de bâtiments qui lui seront désignés, pour évaluer ces coûts et ces délais (ceci au niveau de l'esquisse).

CITE Haut-Jura aura pour mission de prendre l'attache des propriétaires des locaux pressentis, de façon que nous puissions avoir l'accord de ceux-ci pour l'examen des bâtiments, et s'ils sont d'accords sur cet examen, qu'ils s'engagent à le louer ou à le vendre aux repreneurs éventuels.

Il est proposé d'approuver la convention à intervenir.

Ce rapport est présenté au titre de la délégation du Conseil Communautaire au Bureau : "approuver toute convention à intervenir avec les organismes, associations, EPCI, etc., dans lesquelles la Communauté de Communes est membre et pour lesquelles les crédits sont inscrits au budget".

A l'unanimité, le Bureau communautaire approuve cette convention.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 19 h 30.

-----ooOoo-----

Francis Lahaut
Président

Daniel Monneret
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,
Le 17 mars 2011

Le présent procès verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.